



Saisie penale suite a accident

Par **LEBARBEY**, le **17/02/2011** à **12:57**

Bonjour,
Mon concubin risque d'avoir une saisie suite à un grave accident de la route car il a des dommages et intérêts à verser aux victimes et il ne peut pas payer.
Il vit sous mon toit, je suis seule propriétaire de ma maison. Un huissier a-t-il le droit de venir saisir les meubles à l'intérieur.
Comment cela se passe-t-il?
Merci de votre réponse.
Cordialement.
N.
LEBARBEY

Par **amajuris**, le **17/02/2011** à **13:30**

bjr,
l'huissier muni d'un titre exécutoire ne peut saisir que les biens appartenant à votre concubin.
Il vous faut donc préparer vos factures afin de prouver la propriété de vos biens.
ncdt

Par **LEBARBEY**, le **17/02/2011** à **18:54**

Merci de votre réponse.
Est-ce que je dois prévoir aussi les factures de tous mes meubles, car j'ai des choses que j'ai achetées il y a 20 ans et je n'ai plus de facture mais sûrement des photos qui prouvent que ces meubles étaient à moi.